Image not found or type unknown

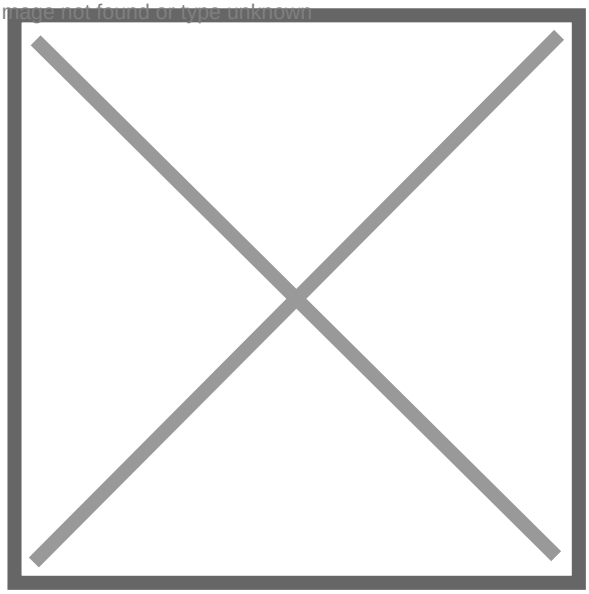

Démission refusé pour caractère indivisible de contrat de travail

Par **dodo11**, le **14/08/2014** à **23:52**

Bonjour,

Je travail au sein d'une entreprise de nettoyage à temps partiel. J'ai signé un contrat initial (CDI)en 2007 (temps partiel)puis ensuite j'ai signé deux avenants au contrat (**cumule d'heures sur d'autres sites**) l'un en 2011 et l'autre en 2012. J'ai demandé ma démission pour l'avenant signé en 2012 mais celle-ci m'a été refusée pour cause de contrat de travail à "caractère indivisible".

Est-ce que un ou plusieurs avenant au contrat annule le(s) contrat(s) précédents ?

Merci

Dodo.

Par **moisse**, le **15/08/2014** à **08:52**

Bonjour,
Non, ils complètent ou modifient selon le cas le contrat dont ils font partie intégrante.
Vous ne pouvez pas démissionner partiellement, du moins sans l'accord de votre employeur pour établir un nouvel avenant.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés